

**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL****DU 7 MARS 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 7 mars à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MUSIAL, Maire, en suite de convocation en date du 1^{er} mars 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte extérieure de l'Hôtel de Ville le jour même.

Etaient présents :

Christian MUSIAL, Maire, Sandrine CHEVALIER, Jérôme VALLIN, Martine LAURENT, Sébastien PERRIOT, Samir EL AABBAOUI, Audrey COILLOT, Adjoint(e)s au Maire, Julien TAVERNIER, Daniel GOUBEL, Marianne MAIRESSE, Alain SECONDA, Marie-Louise BOUSSEMART, Bruno ROSIER, Freddy RAWINSKI, Edith BAUWENS, Maryline PRZYBYSZEWSKI, Zora ZOUAOUI, Maria PARISIS, Françoise MORELLE, David MORGANO, Marie-Christine RUELLE, Sylvain COLIN, Delphine REMILI, Elodie FLAMENT, Nicolas WOJTKOWIAK, Linda OURAGHI, Christophe HUON, Rémi MIQUET, Conseillers(ères) Municipaux(ales).

Etait excusée :

Tiphanie USTA a donné procuration à Rémi MIQUET.

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sandrine CHEVALIER, ayant été désignée pour remplir les fonctions, les a acceptées.

Monsieur le Président ouvre la séance.

2-7 – DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DU PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DE PROJET – RENFORCEMENT DE LA LIGNE ELECTRIQUE A 400 000 VOLTS ENTRE AVELIN ET GAVRELLE – DEPLOIEMENT DE MÂTS D'ECLAIRAGE AUTONOME PHOTOVOLTAÏQUE.



CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2023

CM/PL

DELIBERATION N° 2 / 7

OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DU PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DE PROJET – RENFORCEMENT DE LA LIGNE ELECTRIQUE A 400 000 VOLTS ENTRE AVELIN ET GAVRELLE – DEPLOIEMENT DE MATS D'ECLAIRAGE AUTONOME PHOTOVOLTAIQUE

Un Plan d'Accompagnement de Projet (PAP), issu du contrat de service public signé entre l'État et RTE, a prévu, à l'occasion du renforcement des lignes aériennes, la possibilité de faire cofinancer des projets locaux par RTE. L'ensemble des crédits destinés à ces projets n'ayant pas été consommé, RTE a réaffecté à chacune des communes du tracé une enveloppe supplémentaire. Pour les communes du Pas-de-Calais cette enveloppe s'élève à 10 118 €.

Ces fonds doivent permettre aux collectivités territoriales de bénéficier de moyens financiers pour améliorer la mise en valeur de leur patrimoine paysager ou touristique, d'engager des actions de développement durable ou de maîtrise de l'énergie ou encore de financer la mise en souterrain de réseaux électriques ou téléphoniques existants.

Aussi, la Ville de Leforest souhaite déposer une demande de financement à hauteur de 10 118 € pour la mise en œuvre de mats d'éclairage autonome photovoltaïque.

Sur proposition du Bureau Municipal du 27 février 2023,

Vu l'exposé du Maire,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer une demande de financement au titre du Plan d'Accompagnement de Projet de renforcement de la ligne électrique à 400 000 volts entre Avelin et Gavrelle.

Conformément à la demande de RTE, la Ville de Leforest « assure RTE du caractère certain et non aléatoire de la réalisation du projet et s'engage à compenser une éventuelle baisse et/ou défection des cofinancements par une augmentation de sa part d'autofinancement ».

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdit
Pour extrait certifié conforme à l'original
Publié et affiché le 8 mars 2023*

*Conformément à l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

Le Maire,

